



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'intérieur DFI
Monsieur Alain Berset
Conseiller fédéral
Inselgasse 1
3003 Berne

Courriel : susanne.piller@bsv.admin.ch

Fribourg, le 28 février 2023

2023-119

Modification du règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants : procédure de consultation et fixation de l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA ainsi que de la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (AVS 21)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Dans l'affaire susmentionnée, nous nous référons à votre courrier de mise en consultation du 9 décembre 2022. Le Conseil d'Etat remercie le DFI pour l'élaboration du projet et l'invitation à prendre position concernant l'objet susmentionné.

Après avoir analysé les documents reçus, nous apportons notre plein soutien à la modification du règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS). Les modifications du RAVS soumises en consultation comportent des précisions relatives aux modalités de calculs de rentes selon les différentes possibilités données aux rentiers d'anticiper ou d'ajourner leur rente, ainsi que les possibilités de rentes partielles. Nous considérons que les dispositions relatives aux rentes flexibles, sont claires, suffisantes et pertinentes pour la mise en œuvre de la réforme. La date d'entrée en vigueur fixée au 1^{er} janvier 2024 permet aux organes d'application de se préparer à la mise en place des nouvelles dispositions.

A titre de remarque, nous demandons à la Confédération de bien vouloir tenir compte des observations qui seront formulées par les associations faîtières sur quelques points de détail techniques.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Didier Castella, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—

à la Direction de la santé et des affaires sociales, pour elle et l'Etablissement cantonal des assurances sociales ;
à la Chancellerie d'Etat.